

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de Convocation : 14/06/2024

*Date d'Affichage : 14/06/2024

*Conseillers en exercice : 23

*PRÉSENTS : 13

*VOTANTS : 17

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur BRUN Thierry, Maire

Etaient présents : Monsieur Thierry BRUN, Maire

Madame Florence VILLE-VALLEE, Madame Isabelle CORNELOUP, Monsieur Mohammed NIFA, Madame Claudine BARRIE
Adjoints

Monsieur Hervé BERTRAND, Monsieur Dominique REVEILLERE, Madame Nadine DAGUENET,

Madame Isabelle LACOUR, Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES, Madame Monique MORNACCO, Monsieur Claude
COLLINEAU, Monsieur Fodié DIARRA

Etaient absents excusés :

Monsieur Bernard GLENAT pouvoir à Madame Florence VILLE-VALLEE,

Monsieur Michel PLAIGNAUD pouvoir à Monsieur Hervé BERTRAND

Madame Murielle FANOUILLE pouvoir à Monsieur Thierry BRUN,

Monsieur David DUMEUNIER pouvoir à Madame Isabelle CORNELOUP

Monsieur Thierry ROUSSELET, Monsieur Thierry LACOUR, Madame Sophie Rima GHADBAN Monsieur Olivier SCARSETTO,

Monsieur Fabien BOSC, Madame Emilie POUJOL.

Monsieur Jean Bernard LASMARRIGUES Glénat a été désigné Secrétaire de séance.

**DEL N° 6 : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS
DU SCERGIS**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les établissements publics de coopération intercommunale sont administrés par un organe délibérant composé de délégués élus par les Conseillers municipaux des communes membres en application de l'article L. 5211-6 du C.G.C.T.),

Considérant que le mandat des délégués est lié à celui du Conseil Municipal qui les a désignés. Ce mandat expire lors de la séance d'installation de l'organe délibérant de l'E.P.C.I.,

Considérant la délibération N°6-4 du 25 Mai 2020 désignant les délégués de Margency au SCERGIS,

Considérant la démission de Madame Muriel DANQUAH des membres du Conseil Municipal,

Considérant que Madame Muriel DANQUAH était délégué suppléante,

Considérant la candidature de Monsieur Fodié DIARRA

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE

de nommer en qualité de délégués titulaires:

Monsieur Dominique REVEILLERE, Monsieur David DUMEUNIER et Monsieur Mohammed NIFA

de nommer en qualité de délégués suppléants :

Monsieur Fodié DIARRA, Monsieur Bernard GLENAT et Monsieur Thierry ROUSSELET

DONNE tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**Le Maire certifie le caractère exécutoire
de cet acte dès sa transmission
en Sous-Préfecture le**

La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le T.A
de Cergy Pontoise dans un délai de 2 mois à compter
de sa publication ou notification.



Fait à Margency, le 21/06/2024

Le Maire,

Thierry

